



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1996/19
18 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Troisième session ordinaire de 1996
16-19 septembre 1996
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

ÉBAUCHE D'UN PLAN DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE
DE L'UNICEF DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

1. Améliorer la santé et l'alimentation des enfants dans le monde est le principal objectif de l'UNICEF depuis la création du Fonds. Au cours des 20 dernières années, le Fonds a beaucoup contribué à améliorer la santé des enfants des pays en développement et à réduire le nombre de victimes de la mortalité infantile de 5 millions par an entre 1980 et 1995. On a beaucoup progressé dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants, en particulier dans les domaines de l'immunisation, de la réhydratation buccale, de l'apport complémentaire en micronutriments et de l'éducation sanitaire. Ce faisant, des enseignements précieux sont venus enrichir les stratégies sanitaires que l'UNICEF est en train d'élaborer.
2. La stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé (E/ICEF/1995/11/Rev.1) a été approuvée par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire tenue en septembre 1995 (E/ICEF/1995/9/Rev.1, décision 1995/28). Elle énonce de grands principes pour réduire la mortalité et améliorer la qualité de la vie des nourrissons, des enfants, des adolescents et des femmes. Elle a pour principales caractéristiques de privilégier les approches pluridisciplinaires plutôt que les interventions spécialisées et d'insister davantage sur l'aspect mobilisation et partenariat de l'UNICEF plutôt que sur l'exécution directe de programmes par le personnel du Fonds. L'une des grandes tâches que l'UNICEF doit maintenant mener à bien est d'exécuter les activités variées et de plus en plus nombreuses que prévoit la stratégie, alors que le niveau des ressources est vraisemblablement appelé à baisser.
3. Lorsqu'il a adopté le projet d'ordre du jour provisoire de la session en cours, le Conseil d'administration a accepté d'examiner une ébauche de plan de mise en oeuvre de la stratégie sanitaire, étant entendu que le plan complet lui serait soumis à sa première session ordinaire, en janvier 1997. Ce plan sera

* E/ICEF/1996/18.

achevé avec la participation active des bureaux régionaux et des bureaux extérieurs de l'UNICEF ainsi que de ses principaux partenaires. Il proposera une série d'activités pour permettre à l'UNICEF de peser de tout son poids en s'appuyant sur son partenariat dans le domaine de la santé et de tirer le meilleur parti des ressources financières et du personnel du Fonds, afin de mettre effectivement en oeuvre une stratégie générale de la santé. Ces activités concrètes devront être adaptées à la situation de chaque pays, mobiliseront un grand nombre de partenaires et devront s'intégrer pleinement à la politique sanitaire générale des pays, sans perdre pour autant leur spécificité UNICEF.

Programmation par pays

4. La nouvelle stratégie aura pour conséquence qu'il faudra, pour la programmation par pays :

a) Établir, des principes actualisés conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant, en consultation avec le siège de l'UNICEF à New York, les bureaux régionaux et les bureaux extérieurs;

b) Établir une typologie des pays permettant de les regrouper par niveau de développement et par type de problèmes;

c) Remanier les grands instruments de programmation (par exemple les méthodes d'analyse des situations), au niveau des pays et au niveau régional, afin de les aligner sur la stratégie sanitaire approuvée et d'orienter la définition des priorités de manière à faire respecter un équilibre entre le suivi sanitaire, la promotion de la santé et les services médicaux de base, ainsi qu'entre les activités menées en faveur des enfants, des adolescents et des femmes;

d) Mieux intégrer à la politique générale du pays la programmation des activités sanitaires destinées aux enfants, aux adolescents et aux femmes;

e) Améliorer la collecte de données concernant le suivi et l'évaluation des programmes afin de mieux comprendre les enseignements à en tirer et de diffuser les données et informations utiles à la prise de décisions;

f) Définir des indicateurs pour évaluer l'état d'avancement des programmes et assurer la qualité de leur exécution;

g) Instituer une plus grande assistance mutuelle entre programmes de pays.

Partenariats

5. La stratégie pour la santé propose une approche plus large et plus globale des programmes sanitaires que par le passé et sa mise en oeuvre comportera un renforcement et un élargissement des partenariats, tant au niveau institutionnel qu'au niveau des programmes. À cet égard, il faudra :

a) Renforcer les relations avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans le cadre du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires, aux niveaux national, régional et international, et améliorer la coordination des activités;

b) Poursuivre une collaboration et une coordination effectives, dans le secteur de la santé, avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le Programme commun VIH/sida (UNAIDS), le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population;

c) Renforcer les relations avec la Banque mondiale et améliorer les termes de la coopération, tant au siège que sur le terrain;

d) Améliorer les partenariats avec les organisations non gouvernementales (ONG) tant internationales que nationales, en mobilisant des ressources locales, auprès du secteur public aussi bien que du secteur privé;

e) Renforcer les relations avec les fondations et les universités locales pour améliorer l'acquisition des connaissances, la recherche opérationnelle et l'intégration dans le cadre du processus de recherche sur les mesures sanitaires dans les pays.

Plaidoyers

6. L'UNICEF devra tirer davantage parti de la grande crédibilité dont il jouit en matière de plaidoyer afin de mobiliser les ressources humaines et financières extérieures nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie pour la santé. Il devra notamment :

a) Encourager les gouvernements à intégrer la formule de la stratégie sanitaire dans leurs politiques nationales en matière de santé;

b) Intensifier le dialogue avec les acteurs privés pour la fourniture et le financement des services de santé au niveau national, et faire participer de nouveaux acteurs à la programmation sanitaire;

c) Mobiliser les grands moyens de communication pour qu'ils fassent une part plus grande aux problèmes sanitaires;

d) Appuyer la collecte de fonds en vue de la mise en oeuvre de la stratégie.

Personnel

7. Il est nécessaire que le personnel de l'UNICEF soit mieux versé dans les principaux éléments de la nouvelle stratégie pour la santé. À cette fin, il faudra :

a) Recruter du personnel ayant les compétences techniques requises dans le domaine de la santé;

b) Mener des programmes stratégiques intégrés de formation dans le domaine de la santé pour renforcer et élargir les compétences du personnel de santé sur le terrain;

c) Accroître la participation des spécialistes nationaux du secteur sanitaire;

d) Définir clairement le rôle du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays pour ce qui est du maintien et de l'amélioration des compétences du personnel de santé.

Assistance en matière d'organisation

8. Le Fonds redéfinira les principales fonctions de son siège, de ses bureaux régionaux et de ses bureaux extérieurs, et il mettra en place des mécanismes de suivi spécifiques. À cette fin, il devra :

a) Redéfinir les fonctions de son siège, de ses bureaux régionaux et de ses bureaux extérieurs dans la mise en oeuvre de la stratégie de la santé;

b) Mettre en place des processus de suivi et d'évaluation et, pour ce faire

i) Constituer, à la section de la santé, un noyau chargé a) d'établir des réseaux avec d'autres institutions et spécialistes de la question; b) de recueillir des renseignements concernant les meilleures pratiques et de les diffuser au niveau régional et sur le terrain pour créer une base de connaissances et améliorer la programmation; et c) de donner des directives et de faire des recommandations sur les mesures à prendre dans le cadre de la stratégie;

ii) Avec l'aide des bureaux régionaux de l'UNICEF, constituer des équipes sanitaires régionales composées de membres du personnel de l'UNICEF et des principaux partenaires – gouvernements, organismes des Nations Unies, institutions bilatérales, partenaires techniques, ONG nationales et internationales – pour examiner la stratégie, l'adopter au contexte régional et établir des normes de qualité et des indicateurs;

iii) Identifier des bureaux de pays de l'UNICEF qui puissent jouer le rôle de chefs de file, et qui soient représentatifs de chaque type de pays pour permettre de déterminer et d'analyser les pratiques les meilleures de mise en oeuvre de la stratégie dans le domaine de la santé.

Calendrier de mise en oeuvre

9. Un calendrier de mise en oeuvre des divers éléments de la stratégie dans le domaine de la santé sera établi sur une base indicative pour chaque type de pays et pour chaque région.